

Paris, le 9 janvier 2025

RETAILLEAU : ENCORE UNE HONTEUSE SORTIE DE PISTE RACISTE !

Dans une interview au Parisien publiée le lundi 6 janvier, Bruno Retailleau s'illustre encore une fois par ses propos racistes et islamophobes. En déclarant que les mères accompagnatrices des sorties scolaires "n'ont pas à être voilées", le ministre de l'intérieur réaffirme son appartenance à l'extrême-droite.

SUD éducation dénonce une récupération idéologique et condamne une déclaration stigmatisante pour de nombreuses mères d'élèves. Elles prennent sur leur temps libre pour accompagner les classes ; sans leur participation, les enseignant·es ne peuvent organiser de sorties scolaires.

Par ailleurs, Bruno Retailleau invoque la loi de 2004 qui interdit aux élèves de manifester ostensiblement une appartenance religieuse. Comme à chaque fois, cette loi, est utilisée à des fins islamophobes et sexistes qui vise toujours les femmes musulmanes faisant le choix de porter le voile. La loi de 2004 ne s'applique pas aux parents d'élèves. Les parents ne sont pas soumis à la neutralité religieuse comme l'a précisé le Conseil d'État en 2013. Cette idée n'est pas nouvelle à droite. Julien Odoul, alors conseiller régional de Bourgogne en 2019, avait exhorté, avec mépris, à une mère accompagnatrice d'une classe à retirer son voile.

Dans cette même interview, Bruno Retailleau s'est par ailleurs dit "favorable à l'interdiction du port du voile à l'université". Une proposition du ministre de l'intérieur que le ministre auprès d'Élisabeth Borne, chargé de l'ESR, Philippe Baptiste, a heureusement contredit rappelant le droit aux étudiantes d'exprimer leurs convictions personnelles, y compris religieuses, au sein des établissements du supérieur. Pour SUD

éducation, la liberté qu'ont aujourd'hui les femmes de porter ou ne pas porter le voile à l'université, en France comme dans la majorité des universités dans le monde, doit être défendue sans réserve.

Rappelons que cette attitude va même à l'encontre de la laïcité pensée par loi de 1905 qui impose à l'État la neutralité religieuse et permet à chaque citoyen·ne de pratiquer ou non un culte religieux. Le projet de Retailleau est fondamentalement opposé à la laïcité. De la neutralité de celles et ceux qui exercent un service public, il dérive vers la "neutralité de l'espace public" pour finalement proposer la neutralité "du public". Bref, un projet totalitaire et réactionnaire. Bruno Retailleau semble par ailleurs avoir une conception de la laïcité à géométrie variable puisqu'il n'hésite pas à défendre la place de crèches dans les bâtiments publics, déclarant : "Je suis pour une laïcité ouverte et tolérante. Je ne suis pas pour cet intégrisme laïcard."

En évoquant ce sujet dans une interview à l'occasion des dix ans des attentats de Charlie Hebdo, le ministre de l'intérieur procède à un amalgame honteux entre le port du voile et le terrorisme. Ainsi les personnes musulmanes continuent d'être stigmatisées à des fins politiques racistes, xénophobes et islamophobes. Bruno Retailleau cherche par cet article à inquiéter en faisant référence à une soit disante guerre des civilisations, invoquant "les conquêtes de l'occident". Enfin, il est aberrant qu'un ministre d'extrême droite instrumentalise "l'égalité hommes-femmes" alors qu'on connaît notamment son opposition conservatrice aux programmes de l'EVARS ; en témoignent ses accointances avec l'organisation de parents d'élèves SOS éducation, sortie des rangs de la "Manif pour tous", qui a plus d'une fois prouvé son idéologie, sexiste, lgbtiphobe, raciste et nationaliste. La lutte contre le sexisme n'a pas à être instrumentalisée à des fins islamophobes. Les déclarations du ministre s'inscrivent dans une tradition patriarcale de contrôle des corps et des tenues des femmes contre laquelle SUD éducation lutte sans relâche.